

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 24/09/2020

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
19	17	19

Vote
A l'unanimité
Pour : 19
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture
Le : 25/09/2020
Et
Publication ou notification du :

L'an 2020, le 24 Septembre à 20:00, le Conseil Municipal de la Commune de Marsac-sur-Don s'est réuni à la Salle les 3 Arches, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur De TROGOFF Hervé, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 18/09/2020. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 25/09/2020.

Présents : M. De TROGOFF Hervé, Maire, Mmes : BOURDEAU Odile, DELORME Julie, FIOT Nathalie, GELLÉ Bérangère, MONNIER Sarah, PINSON-LERAY Géraldine, SALMON Karen, TEMPLE Aurélie, WEILAND Coralie, MM : COUROUSSÉ Gilles, JACQMIN Philippe, NAËL Benoît, POUPARD Dominique, ROPTIN Michel, TISSOT Yves, VICET Régis

Excusés : LE CALOCH Christian (Pouvoir à Mme GELLÉ), ROUILLON Gérard (Pouvoir à Mme Pinson-Leray)

A été nommée secrétaire : TEMPLE Aurélie

2020_054 – Avis sur le projet de parc éolien " Vallée du Moulin

Vu la demande reçue en préfecture de la Loire-Atlantique le 5 décembre 2018, par laquelle la société SAS Parc Éolien « Vallée du Moulin » - P&T Technologie, dont le siège social est situé Rue du Pré Long – Val d'Orson – 35770 VERN-SUR-SEICHE, sollicite l'autorisation environnementale unique pour la construction et l'exploitation d'une installation de production d'électricité à partir de l'énergie mécanique du vent, regroupant quatre aérogénérateurs, implantée sur le territoire de la commune de VAY. L'installation projetée relevant du régime de l'autorisation unique prévue à l'article L181-1 du code de l'environnement, suivant la rubrique 2980-1° de la nomenclature des installations classées, les communes situées dans un rayon de 6 kilomètres prévu par la nomenclature autour de l'installation projetée doivent procéder à l'affichage de l'avis d'ouverture d'enquête.

Vu l'arrêté préfectoral n° 2020/ICPE/181 du 17 juillet 2020 portant ouverture d'une enquête publique sur la demande d'autorisation unique présentée par Monsieur le Président de la SAS Parc Eolien « Vallée du Moulin » - P&T Technologies

Considérant que l'enquête publique a lieu du 24 août 2020 au 23 septembre 2020 inclus et qu'il est demandé à la commune de Marsac-sur-Don de donner son avis sur la demande d'autorisation environnementale unique présentée par la société SAS Parc Éolien « Vallée du Moulin » - P&T Technologie, dès l'ouverture de l'enquête. Cet avis ne peut être pris en considération que s'il est exprimé, au plus tard, dans les quinze jours suivant la clôture de l'enquête publique.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **EMET un avis DÉFAVORABLE sur le projet de parc éolien « Vallée du Moulin », au vu des éléments suivants :**
 - *le passage en force, malgré l'avis du Conseil Municipal de Vay qui, en janvier 2018, a informé P&T Technologie de sa décision de travailler avec la Sté VALECO sur un projet plus respectueux du bien-être des vayens et de la volonté des élus ;*
 - *le manque de concertation sur le projet,*

A l'unanimité

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 25/09/2020



Le Maire

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "Hervé de TROGOFF", is written over the stamp and extends to the right.

Hervé de TROGOFF